

Inscription à l'école pour la rentrée 2026 2027

L'inscription à l'école concerne :

L'entrée en maternelle pour les enfants nés en 2023.

Les nouveaux arrivants sur la commune.

1ère étape (inutile si un enfant est déjà scolarisé à l'école).: **Inscription en mairie.**

Les parents doivent se rendre en mairie où une fiche d'inscription sera établie

Documents à fournir pour l'inscription :

Livret de famille + justificatif de domicile de moins de 3 mois

2ème étape : Inscription auprès du Directeur (du 5 mars au 27 mars)

Le directeur enregistre les inscriptions sur RDV tous les jours directement après la classe (16h) et les mardis toute la journée.

Vous pouvez joindre l'école au 03 82 55 18 02.

Le jour de l'inscription, se munir **obligatoirement** de la copie du livret de famille (ou acte de naissance de l'enfant), de la copie des vaccinations de l'enfant (carnet de santé), d'une copie du jugement de divorce (si concerné - uniquement la page relative au droit de garde) et de la fiche délivrée en Mairie.

La dérogation scolaire

Si vous avez un motif légitime pour ne pas fréquenter l'école de secteur, vous pouvez déposer une demande de dérogation scolaire ; attention, celle-ci peut être refusée même avec un motif légitime. La demande est à déposer en mairie avant le 31 mars.